



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Appel de projets pour le Pacte rural 2010

Cap-Santé, le 15 septembre 2009. - La MRC et le CLD de Portneuf convient la population portneuvoise, les organismes et autres acteurs du milieu rural à prendre part à la grande corvée rurale du Pacte rural pour l'année 2010. La finalité de cette démarche de mobilisation est donc de susciter la mise en oeuvre de projets structurants et innovants en lien avec les grands défis et particularités des communautés portneuvoises.

Pour 2010, le Pacte rural est doté d'une enveloppe de 500 000 \$ dont une part de 50 % est répartie également entre les 18 municipalités du territoire, 20 % pour les municipalités dévitalisées et une autre part de 30 % est dédiée pour les projets régionaux dont les retombées sont pour l'ensemble de la MRC de Portneuf.

Au niveau de la démarche à suivre, les projets locaux sont déposés auprès de la municipalité concernée. Les projets régionaux sont déposés au CLD de Portneuf. La date limite pour déposer un projet, tant au niveau local que régional, est fixée au **30 octobre 2009**.

Il est à noter que l'agente de développement rural au CLD de Portneuf est disponible pour supporter techniquement les communautés et les promoteurs dans leurs réflexions et dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs projets.

Il est recommandé aux promoteurs désirant présenter des projets de contacter préalablement Mme Stéphanie Poiré, au CLD de Portneuf, au 418 285-4616 ou à s.poire@globetrotter.net afin de vérifier leur admissibilité et de se procurer les documents nécessaires. Rendez-vous sur www.cld.portneuf.com dans la section « Aides financières » sous la rubrique « Pacte rural » pour plus d'information et pour télécharger les documents nécessaires à la présentation d'une demande.

Il est à noter qu'en raison des élections municipales, le délai de traitement des demandes sera prolongé. Les réponses aux promoteurs seront transmises en février 2010.

En terminant, rappelons que cette mesure de revitalisation vise plus spécifiquement à promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, assurer la pérennité des communautés rurales et maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

- 30 -

Source : Mme Stéphanie Poiré, agente de développement rural
CLD de Portneuf
Tél. : 418 285-4616